

ARRETE COMMUNAUTAIRE

DU GRAND NARBONNE,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

NOMENCLATURE ETAT : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes

OBJET : ORGANISATION DES SERVICES – Modification du règlement intérieur du personnel de la Régie Exploitation Espace de Liberté.

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n°MACIT-INTERCO-2021-180 en date du 29 juin 2021 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023_191 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » en date du 20 octobre 2023 relative à l'élection du Président du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023_195 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération », en date du 20 octobre 2023, relative à la délégation d'attributions de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Exploitation Espace de Liberté concernant le projet de mise à jour du règlement intérieur figurant en annexe en date du 29 juin 2023,

Considérant qu'il convient d'adapter le règlement intérieur du personnel aux nouvelles évolutions règlementaires,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Le règlement Intérieur du personnel de la Régie Exploitation Espace de Liberté du Grand Narbonne modifié tel que ci-rattaché est approuvé dans toute ses dispositions.

N°A2024_02

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le 05/02/2024

ID : 011-241100593-20240124-A2024_02-AR



ARTICLE 2 :

Les versions antérieures modifiées par le présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services, Le Directeur de l'Espace de Liberté, La Direction des Ressources Humaines sont chargés de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication sur le site internet.

Fait à Narbonne, le 24 janvier 2024

Pièce(s) jointe(s) :

Règlement intérieur pour le personnel de la Régie Exploitation Espace de Liberté

Arrêté certifié exécutoire
Compte tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture
le : |PREF|
et de sa publication le : |PUB|

Bertrand MALQUIER

Maire de Narbonne



**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**